

Démarche participative – Quartier des Fleurettes

Compte rendu - Première séance du groupe d'accompagnement, 6 juin 2016

1. Accueil, présentations

Philipp Schweizer (PS) accueille les personnes présentes au nom de la Ville de Lausanne et de Pôle Gare. PS est membre du bureau Label Vert, mandataire de la Ville pour mener la démarche participative sur le quartier des Fleurettes. Sa collègue Laura Mosimann (LM) est également présente et chargée de rédiger le compte-rendu de la séance.

PS présente ensuite Nathalie Luyet (NL), cheffe de projet Pôle Gare, Marianne Baudat (MB), responsable de la démarche participative et de la planification du projet Pôle Gare, Fabien Roland (FR), chef de projet à division des espaces publics, service des Routes et de la Mobilité, Melissa Pestalozzi (MP), architecte-paysagiste stagiaire au sein de Pôle Gare.

PS explique son rôle de médiateur, à l'écoute des gens du quartier pour s'assurer que leurs souhaits et commentaires soient entendus et transmis aux mandataires en charge de l'élaboration du projet d'espaces publics.

2. Rappel des enjeux et du projet Pôle Gare

NL présente le projet Pôle Gare et en rappelle les enjeux. Ce qui lie les différents projets qui verront le jour autour de la gare sont les espaces publics : les nouvelles places au nord et au sud de la gare, les rues entre les voies du chemin de fer et le boulevard de Grancy, la liaison au centre-ville par le Petit-Chêne. Le projet Pôle Gare saisit l'opportunité des chantiers liés à Léman 2030 pour requalifier les espaces publics du périmètre, et coordonne pour la Ville de Lausanne ces différents projets qui verront le jour autour de la gare.

La Ville a comme mission la planification, la réalisation et l'entretien des espaces publics. Pour le périmètre Pôle Gare, les autorités politiques ont ainsi souhaité la mise en place d'une démarche participative qui accompagne l'élaboration des projets de requalification des espaces publics.

Les projets qui verront le jour autour de la gare ont différentes maîtrises d'ouvrage, liées à la propriété foncière: les CFF (qui dépendent de la Confédération) pour la gare elle-même et l'infrastructure ferroviaire, la Ville de Lausanne pour les espaces publics, et le Canton de Vaud pour le Pôle Muséal, le futur M3 et la nouvelle station du M2.

3. Présentation des enjeux et du calendrier du projet d'espaces publics des Fleurettes

Concernant les Fleurettes, les services techniques de la Ville de Lausanne ont planifié des travaux sur le réseau de conduites souterraines. Ces travaux offrent l'opportunité de réaménager les espaces publics du quartier qui sera impacté par les installations de chantier du projet Léman 2030, et la pose d'une paroi antibruit.

Afin de ne pas ouvrir et fermer la route deux fois successives (travaux de réseaux souterrains puis travaux d'espaces publics) et ainsi minimiser les nuisances pour les habitants et utilisateurs du quartier, les travaux de réseaux souterrains ont été repoussés d'une année.

Question de la salle:

- L'avenue du Mont-d'Or est-elle comprise dans le périmètre ?
Réponse de NL : non, l'avenue du Mont-d'Or n'est pas concernée par les travaux de réseau de conduites souterraines et de plus ne fait pas partie du périmètre Pôle Gare, tel que décidé par la Municipalité en 2014.

4. Buts, principes et acteurs de la démarche participative

PS rappelle les buts de la démarche participative :

- Faire appel à l'expertise d'usage des habitants et usagers pour fournir aux aménagistes les besoins, souhaits et idées du quartier.
- Permettre l'élaboration d'un projet qui s'appuie sur des données « sensibles » dont les aménagistes puissent prendre connaissance de manière la plus fine et directe possible.
- S'assurer, par un processus itératif, que le projet corresponde aux attentes exprimées par les habitants et usagers.

La particularité de cette démarche participative est que les temporalités sont très courtes (début des travaux l'année prochaine). Les aménagistes mandatés devront élaborer le projet en parallèle à la démarche participative, afin d'intégrer les avis du quartier. Les propositions des aménagistes seront présentées au quartier, qui pourra ensuite faire un retour (processus itératif).

PS rappelle les principes de la démarche :

- Un mécanisme permettant d'intégrer les idées des habitants et des usagers du quartier au processus d'élaboration du projet d'espaces publics, le plus en amont possible.
- Une écoute ciblée des citoyens pour connaître leurs usages, leurs pratiques du quartier, recueillir leur expertise et leur donner un cadre pour être force de propositions.
- Une volonté de traduire au mieux les attentes des citoyens dans le projet, pour autant que les objectifs visés concernent l'intérêt public.
- Une ambition d'intégrer des points de vue variés.
- Un processus d'accompagnement à l'élaboration du projet d'espaces publics.

Et ce que la démarche n'est pas :

- Une remise en question du pouvoir décisionnel du système politique.
- La prise de décision définitive en elle-même ni un mécanisme de validation.
- L'expression d'une somme de positions individuelles.
- Un simple outil de communication sans connexion avec l'avancement des projets.
- Une recette toute faite où chaque résultat est entériné automatiquement.

La décision finale sera prise par l'autorité. L'idée est de faire un travail collectif d'élaboration de propositions cohérentes.

Les participant-e-s s'engagent à :

- Accepter les buts, les principes et le rôle des acteurs tels que définis ;
- Respecter le droit égal à la parole pour tous, sans préjugés ni dénigrement ;
- Adopter un fonctionnement par consensus ;
- Reconnaître et utiliser les outils d'expression mis à disposition ;
- Respecter le processus de participation qui sera proposé tout au long de la démarche ;
- Mettre entre parenthèse l'intérêt individuel au profit du bien commun ;
- Participer aux débats dans un esprit de tolérance et d'ouverture envers les idées d'autrui.

PS répète que c'est important de poser ces règles de jeux, qui seront également transmises aux participants des ateliers.

5. Cahier des charges du groupe d'accompagnement

Pour que la démarche se passe au mieux, la Ville a souhaité constituer un groupe d'accompagnement, afin de créer une relation directe avec les habitants, qui pourront faire le lien de manière plus fine avec le quartier.

Les participants reçoivent le cahier des charges (version provisoire) du groupe d'accompagnement de la démarche, qui décrit le rôle du groupe. Les différents points sont discutés en plénum. C'est un groupe ouvert, on peut l'intégrer en tant qu'habitant, représentant d'association, utilisateur du quartier, etc. Chacun-e est libre de s'investir autant qu'il le souhaite, ou de quitter le groupe si celui-ci ne lui correspond plus.

La mission du groupe est d'accompagner la mise en place et le déroulement de la démarche, afin que celle-ci convienne au contexte du quartier. Il fait également le lien avec les personnes du quartier.

Question de la salle :

- Où sont les aménagistes ? Il est étonnant de ne pas les voir ici présents
- Quel est le rôle du mandataire pour la démarche participative ?

Réponses de NL: afin de ne pas ouvrir et fermer la route deux fois successives (travaux de réseaux souterrains puis travaux d'espaces publics), la décision de repousser les travaux de réseaux souterrains a été prise. Le temps qui reste à disposition est maintenant court. Le 19 janvier 2016, l'appel d'offre pour l'élaboration du projet d'espaces publics a été lancé. Ce jeudi 9 juin, la Municipalité choisira le groupement retenu.

Le mandataire est piloté par le mandant, donc par la Ville de Lausanne. Il est également important de connaître l'expertise d'usage du quartier. C'est la mandataire pour la démarche participative (Label Vert) qui doit récolter les avis des habitants et usagers, en tant que tiers neutre.

PS complète : le mandataire doit rendre des comptes à la Ville qui le mandate. Comme la Ville a peut-être d'autres contraintes, le bureau mandaté risque d'être tiré du côté de la Ville. Pour éviter cela, il y a le tiers neutre. Mais on souhaite tous que les mandatés soient présents le plus possible aux balades et ateliers participatifs. Ce n'est évidemment pas la même chose si on entend une proposition directement ou par un tiers.

MB complète : il faut des propositions de cohérence et de consensus, et non pas la somme de positions individuelles, donc il faut une expertise (animateur de la démarche) pour révéler ces tendances.

- Quel est le rôle du groupe d'accompagnement ? Sur quoi va-t-il travailler ?
Réponse de PS : il va faire remonter les propositions, préciser les choses quand quelque chose est oublié en cours de route. L'objectif est d'intégrer dans le projet les résultats issus de la démarche participative.
- Pourquoi ceux qui participent au groupe d'accompagnement n'ont pas plus de voix que les autres ?
Réponse de PS : il y a différentes activités durant la démarche, les séances de ce groupe, mais aussi des balades et ateliers où tout le monde pourra s'exprimer. Donc ceux du cercle plus large qui viennent pour les ateliers ont autant de voix que les membres du groupe d'accompagnement.
- Un habitant est surpris du périmètre très restreint, pourquoi c'est seulement la partie nord qui est pris en compte ?
Réponse de NL : il s'agit du périmètre des travaux de réseau des conduites souterraines.
- Une habitante dit que cette démarche repose sur une histoire, sur des discussions et réflexions qui ont eu lieu lors de la création de la zone de rencontre. Il est important d'intégrer ceci dans le travail des aménagistes.
- Une question pratique : Comment va-t-on enregistrer ce qui sera dit durant les balades et ateliers ? Il faudrait qu'un maximum de personnes participe, donc il faudrait pouvoir transmettre les informations rapidement, pour que les gens puissent rajouter des idées et remarques.
Réponse de MB : pendant les balades exploratoires, Label Vert récoltera et notera toutes les propositions faites. Il y aura des documents de suivi. Tout le matériel sera retracé et utilisé au fur et à mesure. Il y aura une transparence totale, avec des comptes rendus distribués. Il y aura aussi une plateforme sur internet pour récolter les idées (PS y revient après).
Le but est de faire circuler l'information dans les deux sens. Il faut que les choses se discutent de manière ouverte.

6. Etapes de la démarche

Un questionnaire tout-ménage et en ligne, à remplir jusqu'au 13 juin, a été distribué dans les boîtes aux lettres du quartier. Des questionnaires imprimés sont également disponibles sur les quatre panneaux « Contez Fleurette » placés dans le quartier.

Trois balades exploratoires avec mini-atelier sont programmées avec un/e expert/e de la Ville et Label Vert comme animateur. Ce ne sont pas des balades accompagnées, il s'agit de recueillir le diagnostic et les propositions des participants, et de faciliter les échanges d'information entre les habitants et usagers du quartier, et la Ville. Après chaque balade exploratoire, un « mini-atelier » d'une demi-heure permettra la discussion, et l'élaboration d'une « mini-restitution » partagée.

Les résultats issus de ces mini-ateliers nourriront l'atelier participatif du 28 juin, afin d'identifier les attentes et les propositions cohérentes qui obtiennent le consensus. Seront également intégrées dans

cet atelier les propositions déposées en ligne par les personnes ne pouvant pas être présentes aux balades.

Les propositions retenues lors de l'atelier seront disponibles sur www.pole-gare.ch/fleurettes dès le 30.06. Un vote consultatif pourra être déposé dès cette date.

Questions de la salle :

- Une habitante demande des précisions pratiques : pourquoi les heures de départ des balades ne sont pas toujours les mêmes ?
Réponse de PS : le but est de pouvoir intégrer un maximum de personnes en variant les horaires.
- Où sera le point du rdv ?
Réponse de PS : au chemin des Fleurettes 43, devant le bureau d'architectes Merlini et Rivier.
- Quelle sera la durée d'ouverture du vote consultatif ?
Réponse de PS : il est prévu de le laisser ouvert 2 semaines, mais il est envisageable de prévoir trois semaines si cela est plus pertinent en fonction des vacances des uns et des autres.

PS explique qu'après l'été, les mandataires pour l'élaboration du projet d'espaces publics présenteront leurs propositions et les habitants pourront s'exprimer dessus. Ensuite, les mandataires intégreront les remarques du quartier. Enfin, une restitution publique du projet aura lieu durant le dernier trimestre 2016.

7. Divers, propositions, questions

- Le thème du patrimoine consiste en quoi ?
Réponse de PS : cette balade portera sur l'architecture, les choses à préserver, à mettre en valeur, afin d'être sensibilisés à cette thématique, de pouvoir poser des questions, pour ouvrir le débat. Martine Jaquet, déléguée au patrimoine de la Ville de Lausanne, guidera cette balade. Le thème sert de point de vue sur le quartier, comme base de discussion, mais il sera possible de parler d'autre chose.
- Mais le projet est sur l'espace public ?
Réponse de MB : le point commun de ces balades est bien l'espace public, mais avec des regards différents. C'est en effet l'espace public qui est concerné par le projet.
- Le 80 % des personnes qui sont ici sont des gens qui travaillent. Donc les horaires qui restent encore à fixer devront être plus tardifs.
Réponse de PS : oui, nous en prenons bonne note. Nous avons essayé d'aménager au mieux pour tout le monde en variant les heures. Mais il ne faut pas hésiter à rejoindre les balades ou l'atelier participatif plus tard s'il n'est pas possible autrement. C'est possible d'appeler PS pour retrouver le groupe durant les balades.
- Quelles seront les rues concernées par les travaux sur les canalisations ?
Réponse de PS : toutes les parcelles publiques du quartier sont concernées par le projet

d'espaces publics, y inclus les Epinettes. Les parcelles privées ne sont pas concernées.

- Y a-t-il matière d'inclure les CFF dans la discussion ? Pour les habitants des immeubles qui appartiennent aux CFF.

Réponse de MB : la démarche participative porte exclusivement sur le projet d'espaces publics mené par la Ville. Une séance publique d'information sera organisée par les CFF en automne. Par lisibilité pour la démarche des espaces publics du quartier, il faut séparer ces deux choses.

- Qui sont les autres intervenants pour les balades ?

Réponse de PS :

- M. Laurent Dutheil, chef de la division des espaces publics, service des Routes et de la Mobilité pour la thématique « mobilité »,
- Mme Pascale Aubert, déléguée à la nature et M. Mickaël Rosselet, gestion des sols et des végétaux, pour la thématique « nature en Ville », et
- Mme Martine Jaquet, déléguée au patrimoine, pour la thématique « patrimoine ».

Pour la balade des enfants, c'est à discuter ce soir. Il n'y a aucune inscription pour le moment. C'est souhait fort d'inclure toutes les catégories d'habitants et d'usagers. Les enfants sont les premiers à utiliser l'espace public de manière alternative. Mais la période de juin est très occupée. Toute proposition ou contribution sera donc bienvenue.

- Une habitante dit que pour la balade « mobilité », ce serait intéressant d'avoir la présence du délégué piéton.

Réponse de PS : on ne sait pas actuellement qui seront les délégués piétons et vélos lors de l'élaboration des échanges autour du projet cet automne.

- Un habitant ajoute que cette remarque est justifiée : on fait une démarche mais s'il n'y a pas de délégué mobilité, ça ne sert pas à grande chose, et M. Olivier Français va partir. C'est l'argent des impôts. Est-ce qu'il ne faudrait pas attendre la prise de fonctions de la nouvelle Municipalité, le choix du futur délégué piéton et du futur délégué vélo, etc. ?

Réponse de MB : l'objectif est de démarrer la démarche participative durant la phase de diagnostic du projet, afin de récolter le maximum d'informations possibles.

PS ajoute que l'essentiel est que les remarques des habitants et usagers soient entendues et transmises. C'est une opportunité donnée par la Ville aux habitants de pouvoir voir le projet et le discuter avant sa finalisation. C'est le souhait de répondre qualitativement aux besoins.

- Y a-t-il un cahier des charges pour le projet d'espaces publics?

MB : Non, la Ville a fait le choix de mener en parallèle l'élaboration du projet d'espaces publics et la démarche participative, de sorte à ce que le projet se nourrisse de cette dernière. Il n'y a donc rien de défini à ce stade. Par contre l'appel d'offres comprenait un cahier des charges qui détaillait le contexte, l'historique, ainsi que les connaissances liées au patrimoine, à la mobilité et à la nature dans le quartier.

FR précise : les mandataires ont reçu un cahier des charges avec les critères de sélection. Il y est demandé que les mandataires puissent travailler dans le cadre d'une démarche participative.

- Qu'est-ce que c'est la « voie verte d'agglomération » ?

Réponse de FR : c'est un grand itinéraire est-ouest pour les vélos et piétons entre Pully et Prilly. Le quartier des Fleurettes sera traversé par cet itinéraire. Il y aura donc une discussion

sur quelle place lui donner.

- Cette voie verte d'agglomération sera créée le long des voies, ou sur les rues existantes ?
Réponse de FR : il y aura un nouveau tronçon entre Montelly et Marc-Dufour, mais après le pont l'itinéraire sera intégré dans le quartier. Il y a un article sur ce sujet dans le 24 heures du 06 juin.
- Est-ce que la zone de rencontre sera mise en cause ?
Réponse de FR : pas de la part de la Ville, mais c'est un sujet qui pourra être discuté dans le cadre de la démarche participative.
- Est-ce que le 3^e passage sous-voies au début du quartier est toujours prévu ?
Réponse de MB : ce 3^e passage sous-voies se trouvera dans la gare, à la hauteur de l'avenue William-Fraisse.
- Concrètement, à combien se monte le budget pour faire les aménagements des espaces publics, est-ce les 500'000.- chf du préavis sur lequel a voté en fin d'année le conseil communal ?
Réponse de MB: les 500'000.- chf. du préavis mentionné financent l'élaboration du projet d'espaces publics, la démarche participative, et des études exploratoires pour la rue du Petit-Chêne
Concernant le budget de construction, il s'agira de montants au m2, tel que pratiqué communément par la Ville de Lausanne sur ce type d'espaces.
Une démarche participative accompagnera l'élaboration de chaque projet d'espaces publics du Pôle Gare (espaces jaunes sur la carte de Pôle Gare). Pour la place de la Gare, la première partie de la démarche a été déployée, pour les quartiers sous-gare ce sera d'ici fin 2016 et pour la rue du Petit-Chêne ce sera plus tard.
Pour les quartiers sous-gare il s'agira, entre autres, d'imaginer la future place dite « des Saugettes », à l'entrée sud de la gare.
- Chaque personne a combien de votes ?
Réponse de PS: la référence sont les résultats issus de l'atelier. Les votes sur internet servent à donner la chance aux absents de pouvoir s'exprimer.
- Quel est le but des aménagements, de manière générale ? Les habitants pensent que les enfants et les personnes âgées sont plus tributaires de la vie du quartier, et les aménagements devront servir à plus de convivialité et de sécurité.
Réponse de FR : la convivialité, la sécurité, etc. sont tous des éléments qui pourront être discutés lors des balades et mini-ateliers, et dans l'atelier participatif. Il s'agira d'y élaborer un consensus fort. Le rôle de PS est de mettre de l'ordre dans les propositions et de les synthétiser, pour ne pas se retrouver avec une longue liste de propositions indépendantes. L'idée du groupe d'accompagnement est aussi de faire un travail plus fin et plus régulier, avec les gens qui ont un peu plus de temps pour s'investir. Le but de ce soir est de constituer ce groupe d'accompagnement avec lequel on pourra discuter plus profondément et qui pourra faire le relais avec l'ensemble des habitants.
La 2^e séance du groupe d'accompagnement est prévu le 20 juin, pour discuter de ce qui a été dit durant les balades et mini-ateliers. Il s'agira également de préparer l'atelier participatif du 28 juin.

PS demande s'il y a 2-3 personnes qui seraient prêtes à s'investir pour la balade avec les enfants ? Une participante informe que le mercredi de 15h à 16h30 il y aura sûrement des enfants vers la petite table de la « place conviviale ». Un participant ajoute que le mercredi entre 15h et 16h30 les enfants ont des activités extrascolaires. Ou ils jouent au « loup-famille » et courent dans la rue.

MB demande si ce serait plutôt aux organisateurs d'aller vers les enfants au lieu d'attendre les inscriptions ?

Une habitante répond que les enfants doivent savoir pourquoi ils sont invités. Pourquoi on fait la démarche et pourquoi les enfants sont consultés pour donner leur avis. Mercredi après-midi est un moment où ils ne sont pas disponibles. Vendredi après l'école serait mieux.

PS prie les personnes motivées à aider pour la balade avec les enfants de passer vers lui à la fin de la séance.

PS fait passer la liste de présence à compléter.

- Comment sera géré l'accès aux maisons durant les travaux ?
Réponse de FR : c'est trop tôt pour le savoir en détail. Le groupe d'accompagnement pourrait en revanche perdurer pour accompagner également le processus des travaux.
- La date du 20 juin est née quand et comment ? Pourquoi les délais sont-ils si courts ?
Réponse de FR : le 20 juin est une proposition, le but de ce soir est de voir qui est intéressé à participer et de fixer la séance ensemble. Les délais sont effectivement très courts, ce que l'on peut regretter, mais il s'agit surtout de tirer le meilleur de l'opportunité qui est offerte. C'est une chance de pouvoir faire cette démarche.

Après une discussion en plénum sur la date de la prochaine séance du groupe d'accompagnement, le **20 juin de 20h à 22h** est retenu.

Compte rendu : LM

